

Communiqué de presse

Stabilité des tarifs de l'électricité

L'année 2024 rimera avec stabilité pour le prix de l'électricité de Gruyère Energie : une nouvelle réjouissante dans un contexte de hausse généralisée du prix des énergies sur des marchés encore fortement perturbés.

Electricité : une stratégie d'approvisionnement efficace gage de stabilité

Les efforts de Gruyère Energie profiteront à ses clients en 2024 puisque ses tarifs d'électricité resteront stables malgré une hausse des composants externes à l'entreprise pour lesquels elle n'a aucune maîtrise. Cette stabilité s'explique par la stratégie d'approvisionnement adoptée par Gruyère Energie dans un contexte extrêmement perturbé, par la maîtrise des coûts de construction et d'exploitation de son réseau électrique permettant l'équilibre des charges ainsi que par une légère baisse des tarifs au niveau de la composante énergie.

Energie. Malgré un marché encore convalescent où les offres et les prix pratiqués sont très fluctuants, la stratégie d'achat adoptée par Gruyère Energie lui permet de réduire les coûts de son approvisionnement en énergie. La situation des prix sur les marchés de gros s'est en effet quelque peu détendue, mais ceux-ci restent à un niveau historiquement élevé. Gruyère Energie reste exposée aux fluctuations des marchés de l'énergie puisqu'elle s'approvisionne à hauteur de 75 % sur ces derniers, ses outils de production propres assurant le reste de sa couverture d'énergie.

Acheminement. Les services système sur le réseau de transport national Swissgrid passeront de 0.46 à 0.75 ct. par kWh, composante qui se retrouve inévitablement sur les coûts d'acheminement. Swissgrid estime qu'en 2024, un ménage présentant une consommation annuelle de 4'500 kWh paiera en moyenne CHF 92.— pour ses prestations, un montant en hausse d'environ 30 %. Ces hausses annoncées par Swissgrid résultent essentiellement de l'augmentation des prix de marché observée depuis le printemps 2022. Celles-ci renchérissent les prestations refacturées par l'opérateur national et en particulier :

- **La réserve de réglage.** Celle-ci permet à Swissgrid d'assurer à tout moment l'équilibre entre la production et la consommation d'électricité en Suisse. Les réserves de réglage sont tenues à la disposition de Swissgrid par différents fournisseurs, comme les centrales électriques, qui sont rémunérés en contrepartie. Les dépenses liées à la réserve de réglage sont donc déterminées par l'évolution des prix sur les marchés de l'électricité.
- **Le coût des pertes actives.** Les pertes actives résultent du transport et de la transformation de l'énergie électrique. Swissgrid doit acquérir sur le marché de l'électricité l'énergie nécessaire à la compensation de ces pertes.

Les composants directement liés à Gruyère Energie sont par contre à la baisse. La maîtrise des coûts de construction et d'exploitation de son réseau permet en effet à l'entreprise de diminuer les charges et donc d'atténuer les effets de l'augmentation de l'acheminement total.

Taxes. En 2024, le prix de l'électricité intégrera pour la première fois la nouvelle taxe fédérale « Réserve d'électricité ». Cette taxe qui s'élève à 1.2 ct. par kWh est intégralement reversée à Swissgrid. Ce montant permettra de couvrir les coûts liés aux mesures prises par la Confédération pour renforcer la sécurité d'approvisionnement en hiver. Pour un ménage consommant 4'500 kWh par an, la nouvelle taxe représente une charge financière supplémentaire de CHF 54.—.

Les taxes pour les énergies renouvelables ne changent pas et demeurent à 2.3 ct./kWh, soit le niveau légal maximal actuel.

Tarifs de reprise pour les autoproducteurs

Malgré la baisse des coûts de l'énergie, Gruyère Energie maintient son tarif de reprise de l'énergie photovoltaïque à 12.30 ct./kWh, avec un supplément de 1.5 ct./kWh pour les autoproducteurs désirant céder la garantie d'origine de leur production, soit un tarif de reprise total de 13.8 ct./kWh.

Situation extraordinaire au niveau de l'énergie

L'évolution à court et moyen terme demeure incertaine, d'autant que la crise énergétique européenne n'est pas terminée. La situation reste ainsi tendue sur les marchés d'approvisionnement. Lors de la prochaine période hivernale, le risque de pénurie perdurera. Pour pallier cette situation, Gruyère Energie encourage ses clients à prendre des mesures afin de réduire leur consommation d'énergie dans le but de réduire leur propre facture et contenir le risque de pénurie.

Les experts de la branche, se basant sur une enquête menée auprès des membres de l'association des entreprises électriques suisses (AES) estiment qu'en valeur médiane suisse, le prix global de l'électricité attendu pour 2024 sera proche de 30 ct. par kWh pour un ménage type (2023 : 27.2 ct./kWh). Pour un ménage consommant 4'500 kWh/an, cela équivaut à une facture mensuelle d'environ CHF 112.—. Les clients de Gruyère Energie bénéficieront d'une valeur médiane à 28 ct./kWh soit une facture mensuelle d'environ CHF 105.—.

Pour tout renseignement complémentaire, consultez notre site internet www.gruyere-energie.ch ou contactez directement le soussigné qui se fera un plaisir de vous répondre.

Claude Thürler
Directeur général

Gruyère Energie SA
Rue de l'Etang 20
Case postale
CH - 1630 Bulle

T +41 26 919 23 23
office@gruyere-energie.ch
www.gruyere-energie.ch

Gruyère Energie SA en bref

Active depuis près de 130 ans et principal promoteur de la transition énergétique dans la région, Gruyère Energie SA est une entreprise active dans l'approvisionnement et la distribution d'énergie électrique et thermique, dans la technique du bâtiment, dans le captage et la distribution d'eau potable ainsi que dans les énergies renouvelables.

Côté construction, Gruyère Energie se positionne comme une entreprise de référence en matière de technique du bâtiment et offre avec ses filiales un savoir-faire dans de nombreux domaines : installations électriques, installation de panneaux photovoltaïques, domotique, mobilité électrique, installations de chauffage, ventilation, climatisation, sanitaires et d'électricité (CVCSE), tableaux électriques, etc.

Gruyère Energie s'engage aussi activement dans le développement durable notamment grâce à un réseau de chauffage à distance novateur, des parcs solaires photovoltaïques et de nombreuses prestations en matière d'efficacité énergétique.

Gruyère Energie et ses 350 collaboratrices et collaborateurs spécialisés sont présents dans près de 40 communes gruériennes, glânoises, veveysannes et du Pays-d'Enhaut.

Toute l'information sur www.gruyere-energie.ch !

Composition des tarifs de l'électricité

La partie « énergie » est la composante tarifaire permettant d'acquérir de l'énergie électrique sur les marchés et de couvrir les coûts des ouvrages de production propre. Le cas échéant, cette partie comprend également la plus-value écologique qui garantit l'origine renouvelable de l'électricité.

La partie « acheminement » est la composante tarifaire permettant d'assurer l'exploitation et le renouvellement des infrastructures de réseau, qu'il s'agisse des réseaux de transport national, régional ou de celui de Gruyère Energie SA.

La partie « taxes » est la composante tarifaire permettant de collecter les diverses taxes, notamment fédérales et communales, qui sont ensuite reversées intégralement aux bénéficiaires finaux.